

Mise en ligne : 24 octobre 2016.
Dernière modification : 27 mai 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SAUPIQUET-LA CALLE

Barris du Penher (Joseph)
Délégué colon de La Calle de 1909 à 1945.

Siège, avec d'autres membres de sa famille, au conseil d'administration de la
Société des forêts de La Calle.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Forets_de_La_Calle.pdf

Joseph Barris du Penher finira par revendre ses parts à un officier de l'armée italienne, tout en mettant à profit son esprit d'initiative et son entregent pour lancer d'autres affaires.

Fondateur de la Banque franco-algérienne industrielle et commerciale

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_fr.-alger._Barris.pdf

Fondateur et principal actionnaire de la Banque franco-algérienne industrielle et commerciale, société anonyme au capital de 2 MF, il se proposa d'abord d'acheter des concessions minières, puis envisagea de faire profiter le port de La Calle des capitaux dont il avait contribué à constituer le groupement.

L'association entre la Banque franco-algérienne et la maison Saupiquet de Nantes, conclue à son initiative, aboutit à la constitution de la société La Conserve, dont le siège social était à Nantes, et dont le capital social était fixé à 200.000 F. Joseph Barris du Penher et un membre de la famille Saupiquet figuraient notamment au conseil d'administration. Une usine pour la fabrication des conserves de sardines, de viande, de légumes fonctionna à partir de 1908 à La Calle avec Joseph Barris du Penher comme administrateur délégué. Elle possédait sept bateaux armés pour la pêche à la sardine. et un matériel moderne qui bénéficiait des plus récentes applications de la mécanique à l'industrie de la conserve : le personnel était dirigé par des ouvriers spécialisés bretons.

En mars 1909, Joseph Barris du Penher fut élu président du Syndicat de défense des fabricants de conserves alimentaires algériennes. Il fut aussi conseiller du commerce extérieur de la France. et vice-président de la chambre de commerce de Bône.

(Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes 1898-1945.* 1)

La crise sardinière et l'Algérie (*L'Écho d'Alger*, 19 janvier 1913)

Il y a longtemps que les esprits avisés prévoient les conséquences que la crise sardinière pouvait avoir pour l'Algérie et que notre collaborateur Plotin a exposée récemment.

M. Bounhiol, le très distingué professeur de la Faculté des Sciences d'Alger, qui représentait l'Algérie au 5^e congrès national des pêches maritimes, en 1909, aux Sables-d'Olonne, n'avait pas manqué d'y soutenir les intérêts dont il avait charge.

Il suffit de lire le procès-verbal officiel de la séance générale du 16 septembre 1909, de ce congrès, pour y en trouver la preuve :

M. Le Bail réclamait l'adoption d'un vœu invitant le gouvernement à frapper les marques algériennes de l'obligation de l'inscription en relief de leur pays d'origine.



Dans une sardinerie : La mise en boîte des sardines

Docteur Bounhiol. — Je suis stupéfait d'entendre un homme de l'intelligence de M. Le Bail, d'entendre un député français proclamer publiquement que l'Algérie n'est pas la France. L'Algérie, messieurs, vous le savez tous, est terre française ; c'est une parcelle. et non des moins belles, du territoire de la République, et c'est une singulière façon de comprendre la prospérité de la France que d'armer l'une contre l'autre deux de ses parties, deux de ses régions faites pour s'entendre et s'aider. Si vous suivez M. Le Bail dans la voie où il vous convie d'entrer, il viendrait vous demander demain, avec la même bonne foi, de voter le principe de mesures protectrices en faveur de la sardine bretonne, au détriment de la sardine vendéenne ou de la sardine provençale.

M. Le Bail veut protéger à tout prix la sardine bretonne, dont le prix de revient est élevé, contre la sardine algérienne, qui coûte moins cher. Chose plus grave : M. Le Bail veut empêcher, les industriels français qui auraient des usines en Algérie de vendre leurs produits comme produits français, sous prétexte que la double possession d'usines en France et en Algérie serait de nature à favoriser la fraude.

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire que personne en Algérie n'est partisan de la fraude, que personne n'a le désir de vivre de la fraude, et je suis tout le premier partisan de sa répression énergique. La fraude doit être traquée parce qu'elle est une arme déloyale ; mais, ceci, dit, je prétends que l'Algérie fait partie de la France et qu'elle a le droit d'inscrire sur les produits qu'elle fabrique la mention « France (Algérie) », comme les industriels de Bretagne ou d'ailleurs ont le droit d'inscrire sur les leurs France (Concarneau) ou France (Royan).

D'ailleurs, le protectionnisme étroit et stérile de M. Le Bail, si par aventure le Parlement l'adoptait, ne saurait rien empêcher de ce qu'il redoute. Les enseignements de l'histoire sont là pour nous prouver qu'aucun obstacle humain ne peut empêcher le développement économique d'un pays. L'Algérie produit de la sardine, je veux dire qu'elle commence à peine d'en produire. Vous pouvez tenir pour certain qu'elle

trouvera toujours le moyen de la manufacturer et de la vendre. M. Le Bail l'a dit tout à l'heure : la sardine algérienne est d'un prix de revient moins élevé que la sardine bretonne.

Serait-elle de qualité inférieure ? Messieurs, il n'en est rien. La sardine algérienne est de qualité excellente, mais sa grande supériorité économique réside tout entière dans ce fait « qu'elle abonde toute l'année » dans les eaux superficielles, « qu'elle travaille sans rogne » d'aucune espèce et qu'elle met une touchante bonne volonté à se laisser prendre dans tous les engins qu'on lui tend.

Au lieu de se défendre par des tarifs protecteurs contre la sardine algérienne, les industriels français seraient bien mieux inspirés en venant exploiter eux-mêmes cette vivante richesse. Et j'ajoute que leurs produits, tant algériens que bretons ou vendéens, se défendent devant la concurrence, uniquement et toujours, non pas par une artificielle et vaine protection, mais par l'excellence de leur préparation, la supériorité de leur qualité, la perfection de leur technique. Pendant la récente période si douloureuse, où la sardine paraissait avoir abandonné les côtes de Bretagne, les usiniers auraient dû porter leurs capitaux et leur outillage en Algérie, terre française, au lieu d'aller initier bénévolement l'Espagne et le Portugal à une production qu'ils ignoraient et qui concurrence déjà redoutablement leur propre production. Actuellement encore, il est affligeant de constater que les industries maritimes algériennes sont presque entièrement entre les mains des étrangers. Le devoir national et leur intérêt le plus pressant ne commandent-ils pas aux industriels français de venir chercher de larges bénéfices dans cette Algérie qu'ils mettraient, par surcroît, en valeur ? Et M. Le Bail préfère-t-il que les richesses algériennes qui, de toute façon, arriveront à conquérir leur place sur les marchés du monde, restent indéfiniment et exclusivement entre les mains des étrangers ? Je ne puis admettre que telle soit là sa pensée, et cependant c'est à ce triste résultat qu'aboutirait l'application de son système.

Déjà, et fort heureusement, quelques usiniers, encore trop peu nombreux, mais dont le nombre augmentera d'année en année, ont compris tout l'intérêt qui s'attachait à l'exploitation de la mer algérienne. [Les usines Saupiquet, de La Calle](#) ; Baudry frères, de Castiglione ; Bourgeois, de Philippeville, et d'autres en pleine prospérité, témoignent hautement de cet intérêt qui ira croissant, au fur et à mesure que l'Algérie sera mieux connue et appréciée comme elle le mérite.

Qu'on le veuille ou non, la production sardinière de l'Algérie est appelée à décupler. Vouloir frapper d'ostracisme cette terre française qui commence à produire après avoir tant coûté, c'est mal comprendre l'intérêt de la France, c'est manquer de clairvoyance et de largeur d'esprit, et c'est contre quoi, au nom de l'Algérie française, je proteste de toute mon énergie.

M. Le Bail essaye de prouver qu'en ce moment, il est impossible d'assimiler absolument l'Algérie à la France.

M. Amieux propose un vœu transactionnel.

M. Bounhiol. — Le vœu de M. Amieux me donne toute satisfaction, Il laisse subsister légalement le mot France sur les produits algériens. Je suis, je le répète, partisan de la répression rigoureuse de toutes les fraudes, mais je demande au Congrès pour les produits algériens honnêtement fabriqués, honnêtement vendus, l'égalité de traitement légal avec les produits des autres régions françaises. Le vœu de M. Amieux m'accorde cette égalité et je me déclare satisfait.
